



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 21 juin 2023

Délibération n°28/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 7 juin 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Martine PINVILLE, Fabienne GODICHAUD, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, François NEBOUT, Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Virginie LEBRAUD [Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY] Charline CLAVEAU [Pouvoir à madame Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Patrick MARDIKIAN.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	8
Votants	14

Objet : Rencontres Animation Développement Innovation et Rencontres Animation Formation – Editions 2023

Chaque année, les professionnels de l'animation, directeurs de studio, producteurs, directeurs techniques, directeurs d'école, auteurs, développeurs, diffuseurs, éditeurs, enseignants-chercheurs, représentants d'organisations professionnelles ou institutionnelles... se retrouvent à Angoulême pour les Rencontres Animation Développement Innovation et les Rencontres Animation Formation d'Angoulême (RADI-RAF).

En presque 15 ans (15e édition des RAF et les RADI fêteront leurs 10 ans en 2024), Les Rencontres Animation d'Angoulême sont devenues un véritable temps fort du calendrier national de la filière. Avec 17 heures de débats et une cinquantaine d'intervenantes et intervenants invités à partager leurs expériences, l'édition 2022 a accueilli quelque 400 professionnels. Evénement incontournable pour déjà la grande majorité d'entre ceux qui s'y retrouvent chaque année, le rendez-vous angoumois continue aussi d'accueillir des primo participants (25% en 2022), attirés par les fondamentaux du programme.

Ces rencontres permettent chaque année de confronter la richesse de l'offre pédagogique et la diversité des pratiques professionnelles, de faire le point sur la situation de l'emploi, ainsi que sur les évolutions techniques et organisationnelles.

Cette année encore, ce sont Véronique Dumon, Patrick Eveno et Stéphane Singier, en partenariat avec les équipes du Pôle Image Magelis, qui ont la responsabilité d'élaborer le contenu éditorial des Rencontres et de sélectionner avec la plus grande pertinence les spécialistes du secteur invités à débattre. Lors des trois journées de conférences, les intervenants pourront aborder un large éventail de sujets répondants aux problématiques rencontrées par l'industrie qui reste soumise à une forte concurrence internationale.

L'objectif des RAF est de favoriser la réflexion collective sur les enjeux de formation en mettant en présence toutes les parties prenantes : les organismes de formation et les entreprises d'animation mais également les organismes institutionnels qui ont vocation, à leurs différents niveaux de compétence, à les accompagner.

L'objectif des RADI est de dresser un état des lieux des logiques de fabrication et d'organiser l'échange d'information sur les perspectives de développement logiciel et de renouvellement des outils.

Les trois journées de débat s'articulent autour de tables rondes avec une forte dimension interactive, permettant au public, exclusivement professionnel, de partager points de vue et expériences.

Le partenariat qui réunit le Pôle Image Magelis, le CNC, AnimFrance, l'AFDAS, la CPNEF Audiovisuel, AUDIENS et la FICAM reste lui inchangé.

Leur participation financière prévisionnelle des partenaires est la suivante :

- FICAM : 6000 € sollicités
- CPNEF Audiovisuel : 6000 € sollicités
- ANIMFRANCE : 6000 € sollicités
- AUDIENS : 6000 € sollicités
- AFDAS : 6000 € sollicités

Le CNC soutient également les deux manifestations mais son intervention financière se fait dans le cadre d'une convention de partenariat globale avec Magelis.

Le site internet dédié à l'événement va être repensé par la société locale Webiliz. Il contiendra le programme des éditions passées, les intervenants, participants inscrits et programme de l'édition 2023 ainsi qu'un formulaire d'inscription. Son adresse : <https://www.radi-raf.org/>

Les inscriptions pour l'édition 2023, via le formulaire d'inscription en ligne, seront ouvertes dès que possible.

Le budget prévisionnel global des deux opérations [RADI-RAF] s'établit à 150 000 € pour les 3 jours. L'inscription à la manifestation devient payante en accord avec nos partenaires sur la base d'un tarif de 50 euros par événement, soit 100 euros pour l'ensemble de la manifestation. Ce tarif comprend les déjeuners et dîners ainsi que l'accès à l'ensemble des conférences pendant les trois jours.

Un remboursement sera possible pour toute annulation de participation jusqu'à 10 jours avant le début de l'événement, soit le 12 novembre 2023.

Par ailleurs, le Pôle Image Magelis pourrait prendre en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants, conférenciers et invités.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent les opérations exposées ci-dessus ;
- valident la grille tarifaire d'inscription proposée pour l'édition 2023 des RADI-RAF ;
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par le Pôle Image Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités aux RADI-RAF 2023 ;
- autorisent Monsieur le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 27 Juin 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 27 Juin 2023
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 27 Juin 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY



AR Prefecture

016-251602595-20230621-DELIB28_23-DE
Reçu le 27/06/2023

016-251602595-20230621-DELIB28_23-DE
Reçu le 27/06/2023